



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

## **Communiqué aux administrations communales concernant le renouvellement des contrats d'adhésion au chèque-service accueil**

Face au nombre croissant de cas d'infection COVID-19 au Luxembourg, le Gouvernement a décidé de suspendre toutes les activités dans le secteur scolaire et éducatif pour la période du 16 mars 2020 au 29 mars 2020 inclus.

Compte tenu de l'évolution du coronavirus COVID-19 dans les pays voisins et sur le territoire national, le Gouvernement a mis en place des mesures supplémentaires pour limiter la propagation du virus dans la population et pour protéger au mieux les personnes à risque.

Une des mesures consiste notamment à réduire les activités des administrations et établissements publics aux tâches essentielles pour leur bon fonctionnement et pour la gestion de la crise. Vu ce qui précède, il a été décidé de prolonger tacitement les contrats d'adhésion au chèque-service accueil qui arrivent à échéance pendant cette période de suspension des activités. Dès la fin de cette période de suspension, les parents devront effectuer la demande de renouvellement du contrat d'adhésion au chèque-service accueil. Cette demande aura un effet rétroactif.

Luxembourg, le 17 mars 2020